



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CMU et CMU complémentaire

Question écrite n° 89553

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes sur le fonds de financement de la CMU complémentaire. La Cour des comptes a rendu public, le 3 juin 2015, un rapport sur le fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie, demandé par la commission des finances du Sénat. Au sein de ce rapport, la Cour des comptes préconise notamment, afin d'améliorer la gestion des ressources, de doter le fonds CMU-C de pouvoirs de contrôle des dépenses réelles par l'ensemble des organismes gestionnaires au titre de la CMU-C. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement sur ce sujet et de lui indiquer s'il envisage de mettre en place cette recommandation et sous quel calendrier.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89553

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7331

Question retirée le : 2 février 2016 (Fin de mandat)